

Logopèdes sur le marché du travail

Rapport final sur le couplage des données PlanCad pour la profession de logopède

Publication de la Cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé



Logopèdes sur le marché du travail, 2016

Résultats du couplage des données PlanCAD SPF SPSCAE - Datawarehouse MT&PS - INAMI

un rapport de la

Cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé
Service Professions de Santé et Pratique professionnelle
DG Soins de santé
SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

réalisé par

Christelle Durand
Veerle Vivet
Antoon De Geest
Anne Delvaux
Peter Jouck
Pieter-Jan Miermans
Pascale Steinberg

accompagné par le

Groupe de travail Logopèdes
de la Commission de planification de l'offre médicale

05-06-2018 - version validée

Colophon

Rédaction du rapport :

Cellule Planification de l'offre des professions de soins de santé :

Chef de cellule : Pascale Steinberg

Collaborateurs : Christelle Durand, Veerle Vivet, Antoon De Geest, Anne Delvaux, Peter Jouck et Pieter-Jan Miermans

Accompagnement : Groupe de travail Logopèdes de la Commission de planification de l'offre médicale

Président : Ronny Boey

Membres : Marie-Claire Coets, Pol De Meyere, Annabel Duval, Alain Ghilain, Stefaan Lefevere, Youri Maryn, Annick Piette et Françoise Stegen

Organisation :

Service professions des soins de santé et pratique professionnelle

Chef de service : Aurélia Somer

Direction générale Soins de santé

Directeur-général : Pedro Facon

SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

Président du SPF SPSCAE : Tom Auwers

Editeur responsable :

Tom Auwers, Place Victor Horta 40, boîte 10, 1060 Bruxelles

Données de contact :

Direction générale Soins de santé

Service Public Fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

Eurostation II

Place Victor Horta 40, boîte 10 – 1060 Bruxelles

T. +32 (0)2 524 97 97

F. +32 (0)2 524 97 98

plan.team@health.belgium.be

www.health.belgium.be/hwf

Dit document is eveneens beschikbaar in het Nederlands.

Veillez citer le document avec cette référence :

PlanCad Logopèdes 2016, Cellule Planification des professions de soins de santé, Service Professions des soins de santé et pratique professionnelle, DG Soins de santé, SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, juin 2018.

© 2018, SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

Toute reproduction partielle de ce document est permise avec citation adéquate.

Ce document est également disponible sur le site internet du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement : www.health.belgium.be/hwf (=> Publications).

Dépôt légal : D/2018/2196/11

Table des matières

1. AVANT-PROPOS	2
2. SYNTHÈSE	3
3. INTRODUCTION & MÉTHODOLOGIE	4
4. APERÇU SCHÉMATIQUE	10
5. RÉSULTATS	11
SECTION I. Présence dans les différentes banques de données	11
Tableau 1. Présence et distribution des logopèdes dans les différentes banques de données, 31/12/2016	11
SECTION II. Groupes d'analyse	12
Tableau 2. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) selon le domicile et la langue de contact, 31/12/2016	12
Tableau 3. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2016	14
Tableau 4. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) selon la communauté et la nationalité, 31/12/2016	14
Tableau 5a. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) selon la nationalité et le domicile, pour l'ensemble de la Belgique, 31/12/2016	16
Tableau 5b. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) selon la nationalité et le domicile, pour la Communauté flamande, 31/12/2016	17
Tableau 5c. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) selon la nationalité et le domicile, pour la Communauté française, 31/12/2016	18
SECTION III. Secteurs d'activité	20
Tableau 6. Répartition des logopèdes actifs (PA) dans le cadre de l'ONSS+ et des équivalents temps-plein selon la région d'activité ou la communauté, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2016	20
Tableau 7. Répartition des logopèdes actifs (PA) selon le statut professionnel, le sexe et l'activité INAMI, 31/12/2016	22
SECTION IV. Professionnels actifs dans les soins de santé	23
Tableau 8. Caractéristiques des logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) par région d'activité, par communauté et pour la Belgique, 31/12/2016	23
Tableau 9. Volume ETP et ETP moyen des logopèdes actifs (PA - PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2016	24
Tableau 10. Volume ETP et ETP moyen des logopèdes actifs (PA - PR) selon la communauté et la nationalité, 31/12/2016	24
Tableau 11. Densité, volume ETP et ETP moyen des logopèdes actifs (PA - PR) selon le lieu d'activité et selon la communauté, 31/12/2016	26
Tableau 12a. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la région d'activité, 31/12/2016	28
Tableau 12b. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la communauté, 31/12/2016	30
Tableau 12c. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, pour la Belgique, 31/12/2016	31
SECTION V. Communauté germanophone	32
Tableau 13. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) de la Communauté germanophone selon le statut professionnel, 31/12/2016	32

1. AVANT-PROPOS

Ce rapport constitue la publication finale du projet PlanCad des logopèdes, le couplage des données provenant de plusieurs organismes gouvernementaux pour l'année 2016.

Nous souhaitons en préambule remercier les personnes de contact au sein de ces organismes qui nous ont aidé à mieux comprendre les données disponibles, ce qui a permis à la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS) de nous transmettre une sélection adéquate des variables.

Nous pensons en particulier, à Daniel Bodart, Mickael Daubie, Alain Ghilain, Greet Laga, Pascal Meeus, Gilda Wimmer, Marie-Françoise Van Impe et Geert Verscuren de l'INAMI, ainsi que Antoon De Geest de la DG Soins de Santé du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement (SPSCAE).

Les données ont été préparées par Antoon De Geest du SPF SPSCAE, Dany Van Gucht de l'INAMI et Chris Brijs de la BCSS. Le processus de transfert des données et l'anonymisation ont été orchestrés par Chris Brijs de la BCSS. Nous les remercions tous les trois pour le temps précieux qu'ils ont consacré pour nous permettre d'obtenir les données pour le couplage.

Nous souhaitons également remercier le groupe de travail « Logopèdes » de la Commission de planification de l'Offre médicale et son président Ronny Boey, qui ont veillé à ce que nous prenions en compte les caractéristiques spécifiques de la profession de logopède.

Nous espérons que ce rapport contribuera à la discussion sur les développements futurs de la profession de logopède et ainsi à la réalisation de la planification des soins de santé en Belgique.

Cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé
Service Professions de Santé et Pratique professionnelle
DG Soins de santé
SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

2. SYNTHÈSE

Méthodologie :

Les **données** des logopèdes extraites de la banque de données des professionnels des soins de santé en droit d'exercer en Belgique, appelée « cadastre », couplées avec des données provenant de l'INAMI et du Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale (DWH MT&PS) ont été utilisées en vue d'évaluer l'activité effective des logopèdes, d'estimer leur taux d'activité et d'identifier leurs secteurs d'activité. Ce couplage « réduit » porte uniquement sur l'année la plus récente disponible : 2016.

Trois **groupes d'analyse** ont été définis : les professionnels habilités à exercer la profession de logopède ('Licensed To Practice' ou LTP), les professionnels ayant une activité au 31/12/2016 comme salarié ou indépendant ('Professionally Active' ou PA), et les professionnels actifs dans les soins de santé en tant que logopède ('Practising' ou PR). Est pris en compte dans le groupe d'analyse LTP tout individu disposant d'un visa logopède. De cette population est défini comme logopède actif tout logopède inscrit comme indépendant à l'INASTI au 31/12/2016 ou repris au 31/12/2016 dans la banque de données ONSS+ à raison d'au moins 0,1 ETP en 2016. Est repris comme actif dans les soins de santé tout logopède actif indépendant ayant au moins 120 prestations INAMI de la nomenclature logopédie comptabilisées en 2016 ou, actif salarié avec au moins un employeur dans le secteur des soins de santé (enseignement, santé humaine, aide à la personne, CPAS, administration publique communale ou sécurité sociale).

Outre le nombre de logopèdes disponibles, le volume de travail ou l'**équivalent temps plein (ETP)** a été estimé selon le secteur professionnel (salarié ou indépendant) et selon le groupe d'analyse. L'ETP presté par les salariés est fourni par le DWH MT&PS via le taux d'activité annuel et le taux d'activité presté dans le secteur des soins de santé au cours du dernier trimestre 2016. L'ETP pour les indépendants est basé sur le nombre de prestations INAMI de la nomenclature logopédie comptabilisées en 2016. Un emploi d'indépendant à temps plein est assimilé à 1.687 heures (7h30/jour x 225 jours ouvrables). Pour chaque logopède indépendant, l'ETP est déterminé en divisant par 1.687 le temps de travail en heures calculé à partir du nombre annuel de prestations INAMI relevant de la nomenclature logopédie et de leurs durées réglementées. Cette quantité reflète donc uniquement le volume de travail contacts-patients pour toutes les prestations exécutées par les logopèdes rentrant dans le système de remboursement de l'assurance maladie-invalidité.

Résultats :

Le nombre de **professionnels habilités à exercer la profession de logopède en 2016** est de **15.072**, respectivement 7.903 en Communauté flamande et 7.169 en Communauté française. En Communauté française, 17% d'entre eux ont une nationalité non-Belge (principalement la nationalité française). Pour la Communauté flamande ce pourcentage est faible (1%). La proportion de femmes est de 96%.

Parmi ces logopèdes reconnus, **12.022 logopèdes sont actifs** en Belgique au 31/12/2016 (soit 80% du groupe d'analyse LTP), respectivement 6.924 en Communauté flamande (88% du groupe LTP) et 5.098 en Communauté française (71% du groupe LTP). Cette différence entre communautés résulte notamment de la présence importante de non-résidents dans les filières francophones. 46% des logopèdes actifs travaillent comme salarié exclusif, 31% travaillent en tant qu'indépendant exclusif et 23% combinent un emploi de salarié et d'indépendant.

Le nombre de **logopèdes actifs dans les soins de santé en 2016** est de **10.277** (soit 68% du groupe d'analyse LTP), respectivement 5.973 en Communauté flamande (76% du groupe LTP) et 4.304 en Communauté française (60% du groupe LTP). La répartition des logopèdes actifs en tant que logopède selon la région d'activité est la suivante : 5.758 en région flamande (56%), 3.214 en région wallonne (31%), 1.295 en région Bruxelles-Capitale (13%) et 10 indépendants exclusifs dont le domicile est à l'étranger ou inconnu (<0,1%). La **densité**, c'est-à-dire le nombre de logopèdes actifs dans les soins de santé pour 10.000 habitants, est 9,08 en Belgique, 8,84 en Communauté flamande et 9,42 en Communauté française. Cette densité diffère fortement entre les régions : 8,84 en région flamande, 8,89 en région wallonne et 10,87 en région Bruxelles-Capitale. La densité varie entre 6,69 et 11,17 selon la province.

Le **nombre total d'ETP en 2016** pour les logopèdes actifs dans les soins de santé est de **6.712** avec un ETP moyen de 0,65 qui reste stable selon la région ou la communauté. Les jeunes générations entre 20 et 35 ans représentent 43% du volume d'ETP total, 46% pour la région flamande, 37% pour la région wallonne et 48% pour la région Bruxelles-Capitale. La proportion du volume ETP représenté par les logopèdes sous statut d'indépendant exclusif ou sous statut combiné diminue au fur et à mesure que la catégorie d'âge augmente (25-30 ans : 67,2% du volume ETP est presté par les logopèdes indépendants ou combinés, 30-35 ans : 55,7%, 40-45 ans : 38,5%, 55-60 ans : 31,7%).

Mots-clés : PlanCad, couplage, force de travail, nombre de logopèdes actifs, ETP

3. INTRODUCTION & MÉTHODOLOGIE

3.1. La Commission de planification de l'offre médicale

La Commission de planification de l'offre médicale a été créée en 1996 avec pour mission (conformément à l'AR 78¹, article 35octies, §2) :

- d'examiner les besoins en matière d'offre médicale en ce qui concerne les professions visées aux articles 2, §1er, et 3, et 21bis, §3 (médecins, dentistes, kinésithérapeutes, infirmiers, sages-femmes et logopèdes). Pour déterminer ces besoins, il sera tenu compte de l'évolution des besoins relatifs aux soins médicaux, de la qualité des prestations de soins et de l'évolution démographique et sociologique des professions concernées. Un premier rapport sera déposé au plus tard le 15 mai 1996 à l'intention des Ministres de la Santé publique et des Affaires sociales, concernant les besoins, comportant des propositions de chiffre global et de répartition notamment par communauté.
- d'évaluer de manière continue l'incidence qu'a l'évaluation de ces besoins sur l'accès aux études pour les professions visées aux articles 2, §1er, et 3².
- d'adresser annuellement aux ministres de la Santé publique et des Affaires sociales un rapport sur la relation entre les besoins, les études et le passage à l'accès aux stages requis afin d'obtenir les titres professionnels particuliers visés à l'article 35ter et le titre professionnel visé à l'article 21bis, §3.

Si l'autorité fédérale souhaite limiter l'accès à une profession des soins de santé de l'AR n°78 (contingentement), elle doit recueillir l'avis de la Commission de planification (art. 35novies, §1er, §3 et §4). Si une limitation est décidée, les chiffres, éventuellement ventilés par communauté, doivent alors être connus par les étudiants avant d'entamer leurs études (art. 35novies, §2).

La Commission de planification est constituée de représentants des universités, du Collège Intermutualiste, des professions des soins de santé, des ministres compétents, des communautés, de l'Institut d'assurance maladie invalidité (INAMI) et du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement (SPF SPSCAE). La Commission comprend une assemblée plénière et des groupes de travail pour les différentes professions des soins de santé. Le soutien administratif et scientifique est assuré par la cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé au sein du SPF SPSCAE.

Afin d'accomplir sa mission d'évaluation des besoins en matière d'offre médicale, la Commission de planification se base sur les données des PlanCad qui décrivent la situation récente des différents groupes professionnels (répartition par sexe et âge des actifs ...) et élabore des scénarios d'avenir pour certaines professions des soins de santé à l'aide d'un modèle de planification.

3.2. Le « Cadastre » - fonction et limite

Le « Cadastre » est la banque de données des professionnels des soins de santé en droit d'exercer en Belgique gérée par le SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

Les personnes qui veulent exercer une profession reconnue des soins de santé en Belgique doivent demander un visa et/ou un agrément au SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

Dès la réception de cette demande par l'administration, les données d'identification de la personne en question sont enregistrées dans le « Cadastre ». Cette base de données fonctionne tel un mécanisme d'enregistrement, d'octroi de visa, d'agrément et de contrôle des

¹ Arrêté royal n°78 relatif à l'exercice des professions des soins de santé.

² Médecins et dentistes

différentes professions des soins de santé.

Ce Cadastre offre donc un récapitulatif de toutes les personnes ayant introduit une demande d'exercice d'une activité professionnelle agréée. Il stocke entre autres des informations sur la possession ou non d'un agrément ou d'un visa valable, les diplômes obtenus, les spécialisations éventuelles, les coordonnées et les données à caractère personnel.

Toutefois, cette base de données ne permet pas de soutenir pleinement la mission de la Commission de planification - Offre médicale. Il manque des données cruciales. Ainsi, ce Cadastre ne permet pas de déterminer si les professionnels agréés sont effectivement actifs, d'estimer leur taux d'activité et d'identifier leur secteur d'activité. Les personnes qui, par exemple, quittent la Belgique après leur inscription dans le Cadastre et ne font donc plus partie des effectifs d'une profession des soins de santé restent cependant présentes dans le Cadastre. En d'autres termes, le Cadastre permet d'avoir une vue des personnes qui *peuvent* exercer une profession des soins de santé, mais pas de celles qui *l'exercent* effectivement.

3.3. Qu'est-ce qu'un PlanCad ?

Afin de déterminer si les professionnels agréés qui sont enregistrés dans le Cadastre sont effectivement actifs, d'estimer leur taux d'activité et d'identifier leur secteur d'activité, donc de connaître la position effective des praticiens agréés d'une profession des soins de santé sur le marché du travail, on procède à des couplages de données entre le Cadastre, le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale (DWH MT&PS) et les données disponibles provenant de l'INAMI.

Ces couplages ont reçu le nom de « PlanCad » et s'inscrivent dans le plan pluriannuel de la Commission de planification.

Il existe deux types de couplages de données :

- le « **couplage approfondi** », portant sur plusieurs années, permettant d'analyser en détails l'activité actuelle et passée de la profession et de développer des scénarios d'évolution de la force de travail pour le futur en utilisant un modèle de planification.

Ce type d'analyse permet à la Commission de planification de remettre des avis motivés au Ministre concernant la politique à mener afin de disposer d'un nombre suffisant de professionnels pour répondre aux besoins de la population, sans verser dans la pléthore.

- le « **couplage réduit** », portant sur l'année la plus récente disponible, permettant d'obtenir un aperçu synthétique de l'activité professionnelle (actifs, inactifs ou pensionnés, actifs à l'INAMI, statut salarié, indépendant ou mixte, etc...).

Ce type d'analyse permet de produire des « statistiques annuelles enrichies » et de répondre de manière plus souple aux priorités de santé publique. Ne reprenant pas les tendances historiques, puisqu'il se limite à une seule année, il ne permet pas de développer des scénarios d'évolution de la force de travail.

Le PlanCad dont les résultats figurent dans ce document appartient à cette seconde catégorie.

3.4. Le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale

Le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale (DWH MT&PS) vise l'agrégation de données socio-économiques provenant des institutions belges de sécurité sociale. Le but du Datawarehouse marché du travail et protection sociale est de pouvoir répondre de manière plus correcte, plus rapide et moins onéreuse aux demandes de données émanant d'instituts de recherche et des autorités. La gestion du DWH MT&PS a été confiée à la Banque Carrefour de la sécurité sociale (BCSS).

Le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale enregistre les données administratives de plusieurs institutions de sécurité sociale, notamment l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI), l'Office national de sécurité sociale (ONSS), l'Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales (ONSSAPL, devenu ensuite ORPSS, et

faisant maintenant partie de l'ONSS), l'Office national de l'emploi (ONEM), le SPF Sécurité sociale (SPF SS), le Fonds des accidents du travail (FAT, devenu FEDRIS avec le FMP), le Fonds des maladies professionnelles (FMP, devenu FEDRIS avec le FAT), le Collège intermutualiste national (CIN), le Service des pensions du secteur public (SdPSP, devenu SFP avec l'ONP), l'Office national des vacances annuelles (ONVA), l'Office national des pensions (ONP, devenu SFP avec le SdPSP), les services régionaux de placement VDAB/ACTIRIS/Forem/ADG et le Registre national.

3.5. Les données de l'INAMI

Outre les données du marché du travail régulier, présentes dans le DWH MT&PS, il existe pour les personnes qui fournissent des prestations remboursées dans le cadre de l'assurance-maladie-invalidité une source importante d'informations complémentaires à l'INAMI : le nombre total d'actes, le nombre d'actes par code de la nomenclature et le montant total remboursé par l'INAMI pour les prestations de la nomenclature. Ces données permettent de disposer d'informations pertinentes dans le cadre d'une analyse des professionnels actifs dans le secteur des soins de santé.

3.6. L'obtention des données et la mise en œuvre du couplage

Une demande de « couplage périodique » de données pour les différentes professions des soins de santé, valable pour plusieurs années, a été introduite pour approbation auprès du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé au sein de la Commission de la protection de la vie privée, qui a remis un avis favorable.

Grâce à cette autorisation, lorsqu'un couplage est envisagé pour une profession, la demande de données est introduite directement à la Banque carrefour de la sécurité sociale (BCSS).

Pour le groupe professionnel étudié, la BCSS rassemble les données des différentes sources et remplace les numéros de registre national par une clé codée anonyme qui empêche l'identification d'un individu, mais permet de relier entre elles les informations.

Après réception des différents fichiers sources, la cellule Planification de l'offre des professions de santé procède au couplage des données proprement dit, à l'analyse et à la rédaction du rapport.

3.7. Les données d'activité

Dans le couplage PlanCad, les données relatives à l'activité proviennent :

- de l'ONSS+ (cf. § 3.4) pour les salariés ;
- de l'INASTI pour les indépendants ;
- de l'INAMI pour les salariés ou indépendants actifs dans le système d'assurance maladie invalidité.

Pour les professionnels sous statut salarié dans le cadre de l'ONSS+, le DWH MT&PS fournit les équivalents-temps pleins individuels réalisés (ETP) pour le dernier trimestre de l'année, en lien avec chaque employeur et le secteur d'activité de ce dernier, conformément à la nomenclature NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne). À cela s'ajoute le total des ETP calculés dans le DWH MT&PS par an, sur la base des ETP par trimestre.

Les données de l'INASTI permettent uniquement de savoir si le professionnel exerce une activité sous le statut d'indépendant. Elles ne permettent pas de déterminer le temps de travail ou le niveau d'activité dans ce secteur.

Les données de l'INAMI fournissent le nombre total de prestations de la nomenclature et les montants remboursés tous codes confondus. Ces données sont donc les seules dont nous disposons pour estimer l'activité des indépendants. L'activité des professionnels indépendants exercée en dehors du système de remboursement des soins de l'INAMI échappe à notre analyse car elle n'est répertoriée dans aucune base de données.

3.8. La communauté et la région d'activité

Un individu appartient à la **Communauté flamande ou française** sur base de la langue du diplôme obtenu (NL ou FR) ou, si cette information n'est pas disponible (diplômes étrangers par exemple), sur base de la langue de contact (NL ou FR).

Pour la **Communauté germanophone**, l'extension de l'allemand comme langue de contact dans la banque de données des professionnels des soins de santé est récente. Il n'est donc pas possible d'identifier les professionnels appartenant à cette communauté en utilisant ce critère. A défaut, le domicile a été utilisé comme approximation : les professionnels germanophones ont donc été identifiés sur base de leur domiciliation dans une des neuf communes relevant de la communauté germanophone.

Afin de déterminer la **région où l'activité est pratiquée** pour les salariés, nous disposons du lieu d'établissement (siège principal ou unité d'établissement local) de chaque employeur, au niveau de l'arrondissement. La région d'activité pour les professionnels sous statut salarié ou mixte est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui le professionnel preste le plus de temps de travail.

Etant donné qu'aucune information n'est disponible concernant le lieu d'établissement des indépendants, on utilise l'arrondissement du domicile. La région d'activité des logopèdes sous statut d'indépendant est par conséquent la région du domicile.

3.9. Les groupes d'analyse

Le présent rapport décrit les résultats du couplage des données pour le groupe professionnel des logopèdes. Ces résultats ont été validés par la Commission de planification de l'offre médicale.

Toutes les personnes habilitées à exercer la profession de logopède constituent le premier groupe d'analyse (**'Licensed To Practice' ou LTP**). Cela signifie qu'elles sont en possession d'un visa.

Les deuxième et troisième groupes d'analyse portent sur les personnes qui ont une activité professionnelle :

Le groupe d'analyse **'Professionally Active' (PA)** inclut les logopèdes actifs dans le groupe LTP. Un logopède disposant d'un visa est considéré comme actif lorsqu'il est inscrit comme indépendant à l'INASTI au 31/12/2016 ou repris au 31/12/2016 dans la banque de données de l'ONSS+ à raison d'au moins 0,1 équivalent temps plein (ETP) par an. Ce seuil visant à délimiter l'activité dans le cadre de l'ONSS+ a été déterminé au sein du groupe de travail Logopèdes de la Commission de planification.

Le groupe d'analyse **'Practising' (PR)** (ou actif en tant que logopède) se compose des logopèdes actifs du groupe PA qui exercent une activité dans les soins de santé. Une personne est affectée à ce groupe lorsqu'elle est inscrite à l'INASTI au 31/12/2016 et a accompli au moins 130 prestations INAMI de la nomenclature logopédie, comptabilisées durant l'année en question, ou est reprise au 31/12/2016 dans la banque de données ONSS+ à raison d'au moins 0,1 ETP/an et travaille pour un employeur actif dans le secteur des soins de santé. Le seuil visant à délimiter l'activité dans le cadre du système d'assurance-maladie-invalidité a été déterminé au sein du groupe de travail Logopèdes de la Commission de planification sur base du nombre moyen de prestations observées au sein d'un groupe de référence, à savoir les logopèdes de la tranche d'âge 55-59 ans, sans activité de salarié à titre accessoire (= groupe pour lequel l'activité est la plus élevée). Ce nombre moyen est de 1.337 prestations. De façon similaire au seuil utilisé pour délimiter l'activité dans le cadre de l'ONSS+, 10% de ce chiffre a été utilisé soit 133,7, arrondi à 130 prestations.

3.10. Le calcul des équivalents temps plein (ETP)

3.10.1. Le concept 'équivalent temps plein'

L'**équivalent temps plein (ETP)** exprime la quantité de travail accomplie par une personne proportionnellement au volume de travail d'un emploi normal à temps plein.

Cet équivalent est présenté par rapport à un travailleur de référence fictif, à savoir un individu accomplissant une prestation de travail complète dans la même fonction pendant un an. Une personne qui accomplit exactement la moitié de ce volume de travail équivaut à 0,5 ETP.

L'analyse basée sur les ETP a cet avantage qu'elle permet de mesurer et de comparer le volume de travail fourni et pas seulement le nombre de personnes disponibles dans un secteur donné. Ainsi, il est possible notamment de mesurer l'impact du travail à temps partiel sur les volumes de travail prestés.

3.10.2. L'ETP pour les salariés

Le total des ETP prestés durant une année par chaque individu qui compose la population analysée est calculé dans le DWH MT&PS sur la base des ETP par trimestre fournis par l'ONSS+. Cet indicateur ETP correspond au volume total de travail réellement fourni au cours des quatre trimestres, c'est-à-dire sans les périodes d'absence pour lesquelles aucun salaire n'est perçu, comme les congés thématiques ou les congés maladies de longue durée par exemple.

Le mode de calcul de l'ETP diffère selon le groupe analysé.

Pour les logopèdes salariés qui exercent une activité (PA), le taux d'activité annuel fourni par le DWH MT&PS sert d'ETP. Indépendamment du secteur où l'activité est pratiquée, cet ETP représente le volume total de travail réellement fourni au cours des quatre trimestres.

L'ETP des logopèdes salariés actifs dans le secteur des soins de santé (PR) correspond au taux d'activité presté dans le secteur des soins de santé au cours du dernier trimestre de l'année. Cet ETP représente donc le volume de travail réellement fourni au cours du dernier trimestre, spécialement pour le secteur des soins de santé.

Étant donné que la méthode de calcul de l'ETP diffère pour les deux groupes analysés, les résultats doivent être interprétés avec prudence.

3.10.3. L'ETP pour les indépendants

Il n'est pas évident de calculer l'équivalent temps plein des personnes qui accomplissent des prestations de soins en tant qu'indépendants. Contrairement aux salariés, il n'existe pas pour les indépendants d'indicateur univoque du volume de travail fourni. Nous nous basons dès lors sur les prestations de la nomenclature de l'INAMI et devons tenir compte des limites suivantes.

Il faut tout d'abord garder à l'esprit que les montants de remboursement par l'INAMI des prestations qui contribuent à définir l'ETP ne correspondent pas à la rémunération annuelle des prestataires de soins. De plus, les prestations INAMI « comptabilisées » au cours d'une année peuvent avoir été accomplies durant l'année concernée ou au cours des deux années antérieures (en raison du délai dont disposent les patients pour remettre leurs attestations de soins à l'organisme assureur).

En raison de ces limites méthodologiques, la valeur de l'ETP reprise dans les rapports PlanCad ne peut pas être utilisée de manière normative. Elle sert uniquement à informer sur l'ordre de grandeur relatif des prestations fournies, par rapport à l'ETP de référence,

défini selon le mode de calcul qui suit.

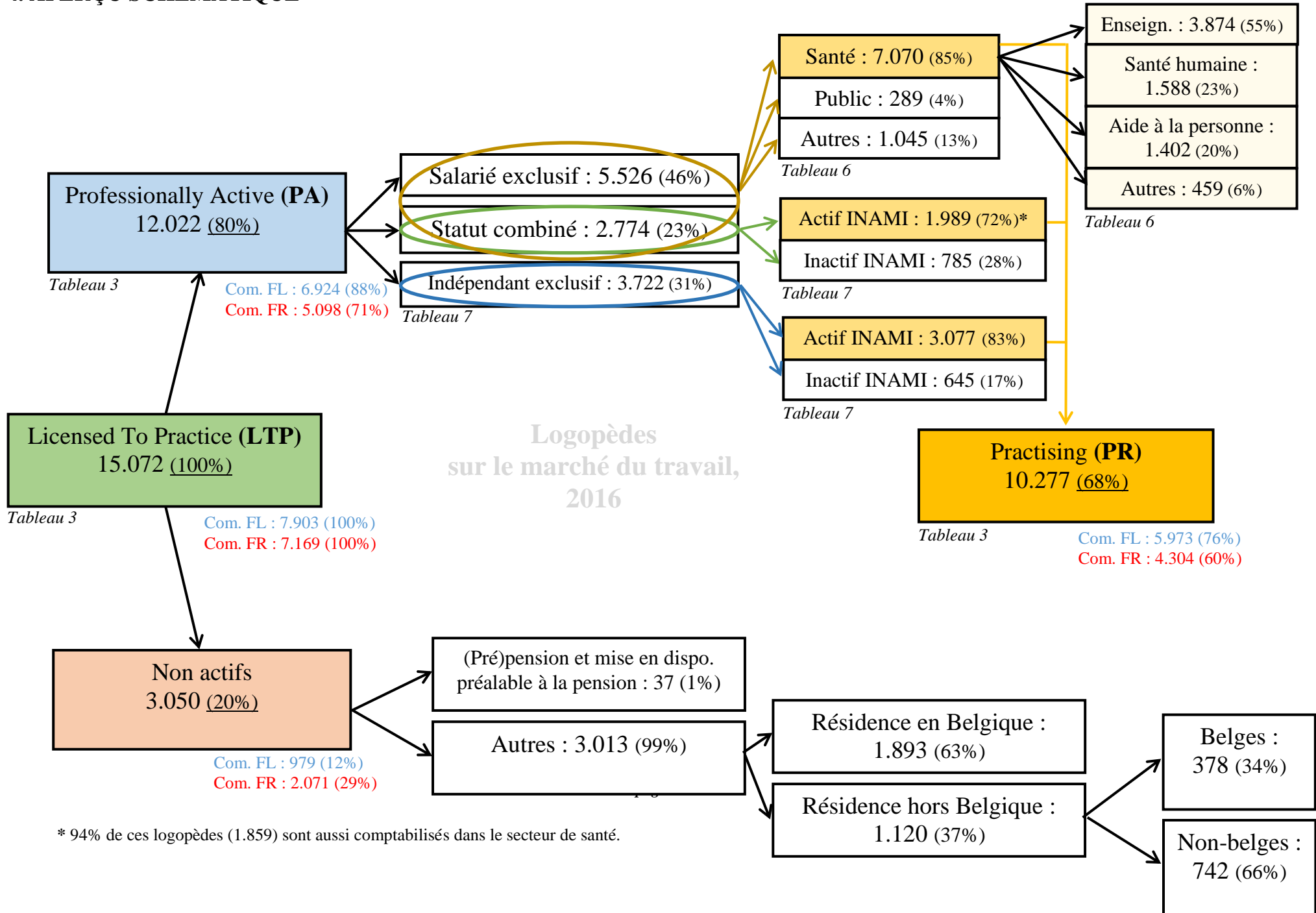
L'ETP basé sur les activités INAMI de la nomenclature logopédie est calculé comme suit : étant donné que le nombre de prestations comptabilisées par an est fortement corrélé avec le montant total remboursé des prestations par an ($r = 0,99$), les membres du groupe de travail Logopèdes de la Commission de planification ont décidé de se baser uniquement sur le nombre de prestations comptabilisées par an de la nomenclature logopédie.

Chaque code de la nomenclature logopédie est associée à une durée minimale réglementée (30 ou 60 minutes ; une durée de 60 minutes a été utilisée pour les bilans d'évolution pour lesquels aucune durée réglementaire n'est fixée). La multiplication du nombre de prestations comptabilisées en 2016 par la durée minimale réglementée pour chaque code de la nomenclature logopédie permet ainsi de définir un temps de travail en heures pour chaque professionnel en 2016.

Un emploi d'indépendant, à temps plein, est assimilé à 1.687 heures (7h30/jour x 225 jours ouvrables par année). Pour chaque logopède, l'ETP est déterminé en divisant par 1.687 le temps de travail en heures calculé à partir du nombre de prestations annuel relevant de la nomenclature logopédie et de leurs durées réglementées.

Il est important de signaler que tous les actes effectués en dehors du cadre de l'INAMI, à défaut d'être enregistrés dans une base de données, ne sont pas reflétés dans le calcul de cet ETP. Il en est de même pour les tâches administratives ou les déplacements. Cet ETP reflète donc uniquement le **volume de travail contacts-patients** pour toutes les prestations exécutées par les logopèdes rentrant dans le système de remboursement de l'assurance maladie-invalidité. Cette méthodologie est semblable à celle utilisée pour les autres groupes de professionnels.

4. APERÇU SCHÉMATIQUE



5. RÉSULTATS

SECTION I. Présence dans les différentes banques de données

Tableau 1. Présence et distribution des logopèdes dans les différentes banques de données, 31/12/2016

Domicile ou communauté	SPF	INAMI	ONSS+	INASTI
Région flamande	7.906	7.343	5.059	3.706
Région wallonne	5.025	4.643	2.875	2.358
Région Bruxelles-Capitale	982	821	551	414
Etranger & inconnu	1.159	575	24	18
Communauté flamande	7.903	7.346	4.972	3.627
Communauté française	7.169	6.036	3.537	2.869
Communauté germanophone	82	74	41	33
	<u>15.072</u>	<u>13.382</u>	<u>8.509</u>	<u>6.496</u>

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 1

Ce tableau indique la présence des personnes dans les différentes sources du couplage au 31/12/2016. Tous les individus du groupe d'analyse 'logopèdes' sont présents dans la banque de données des professionnels des soins de santé (SPF/colonne 2), dans la mesure où cette source est à l'origine du couplage. En outre, un même professionnel peut être repris dans plusieurs colonnes (3 à 5) en fonction des statuts et/ou activités qu'il combine ou exerce de manière successive sur une année civile.

Explication

Colonne 1 : Domicile ou communauté :

- La catégorie de domicile 'Etranger & inconnu' comprend les professionnels dont le domicile se situe hors Belgique, ou n'est pas connu.
- Un individu appartient à la Communauté flamande ou française sur base de la langue du diplôme obtenu (NL ou FR) ou, si cette information n'est pas disponible, sur base de la langue de contact (NL ou FR). Lorsqu'un individu est domicilié dans une commune relevant de la Communauté germanophone, il est de plus inclus dans la catégorie 'Communauté germanophone' dans ce tableau.

Colonnes 2 à 5 : Il s'agit du nombre de personnes présentes dans les différentes bases de données, même si leur activité y est minimale ou inexistante. Il suffit d'être présent dans une base de données pour être repris dans la colonne correspondante.

SECTION II. Groupes d'analyse

Tableau 2. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) selon le domicile et la langue de contact, 31/12/2016

Domicile	Langue de contact	LTP		PA		PR	
		N	% N	N	% N	N	% N
Région flamande	Néerlandais	7.645	96,70	6.833	96,85	5.903	97,09
	Français	261	3,30	222	3,15	177	2,91
		<u>7.906</u>	<u>100,00</u>	<u>7.055</u>	<u>100,00</u>	<u>6.080</u>	<u>100,00</u>
Région wallonne	Néerlandais	40	0,80	30	0,72	23	0,65
	Français	4.985	99,20	4.143	99,28	3.512	99,35
		<u>5.025</u>	<u>100,00</u>	<u>4.173</u>	<u>100,00</u>	<u>3.535</u>	<u>100,00</u>
Région Bruxelles-Capitale	Néerlandais	47	4,79	41	5,43	32	5,04
	Français	935	95,21	714	94,57	603	94,96
		<u>982</u>	<u>100,00</u>	<u>755</u>	<u>100,00</u>	<u>635</u>	<u>100,00</u>
Etranger & inconnu	Néerlandais	168	14,50	18	46,15	13	48,15
	Français	991	85,50	21	53,85	14	51,85
		<u>1.159</u>	<u>100,00</u>	<u>39</u>	<u>100,00</u>	<u>27</u>	<u>100,00</u>
Total	Néerlandais	7.900	52,42	6.922	57,58	5.971	58,10
	Français	7.172	47,58	5.100	42,42	4.306	41,90
		<u>15.072</u>	<u>100,00</u>	<u>12.022</u>	<u>100,00</u>	<u>10.277</u>	<u>100,00</u>

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 2

Le tableau 2 affiche la répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) en fonction du domicile et de la langue de contact (au 31/12/2016).

Jusqu'en 2014, l'allemand n'était pas disponible comme langue de contact dans l'application du cadastre. Un tableau spécifique pour le petit groupe de professionnels en Communauté germanophone est repris en fin de document. Le tableau en question décrit les professionnels ayant un domicile dans l'une des neuf communes que constitue la Communauté germanophone.

Une distinction est établie entre les logopèdes autorisés à exercer disposant d'un visa (LTP), les logopèdes actifs (PA) et les logopèdes actifs dans les soins de santé (PR). Les divers groupes d'analyse sont décrits en détail ci-dessous.

Explication

Colonne 1 : Domicile : La catégorie de domicile 'Étranger & inconnu' comprend les praticiens professionnels dont le domicile est situé en dehors de la Belgique ou est inconnu.

Colonne 2 : Langue de contact : La langue dans laquelle la correspondance entre le professionnel et l'administration a lieu.

Colonnes 3 et 4 : LTP N et %N : Nombre et pourcentage de logopèdes **disposant d'un visa** (LTP = Licensed To Practice) autorisés à exercer.

Colonnes 5 et 6 : PA N et %N : Nombre et pourcentage de logopèdes **actifs** (PA = Professionally Active). Un logopède disposant d'un visa (LTP) est considéré comme actif lorsqu'il est inscrit comme indépendant à l'INASTI au 31 décembre 2016 ou repris au 31 décembre 2016 dans la banque de données ONSS+ à raison d'au moins 0,1 ETP en 2016.

Colonnes 7 et 8 : PR N et %N : Nombre et pourcentage de logopèdes **actifs dans les soins de santé** (PR = Practising). Font partie de ce groupe d'analyse les logopèdes actifs du groupe PA exerçant une activité dans les soins de santé. Une personne est affectée au groupe 'practising' lorsqu'elle est inscrite à l'INASTI au 31 décembre 2016 et a accompli au moins 120 prestations INAMI comptabilisées en 2016 ou est reprise au 31 décembre 2016 dans la banque de données ONSS+ à raison d'au moins 0,1 ETP en 2016 et dont au moins un employeur est dans le secteur des soins de santé.

Les pourcentages sont calculés par colonne et par domicile et expriment la fraction que chaque langue de contact représente au sein des domiciles respectifs.

Tableau 3. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2016

		LTP		PA		PR	
Communauté	Sexe	N	% N	N	% N	N	% N
Communauté flamande	Homme	294	3,72	199	2,87	126	2,11
	Femme	7.609	96,28	6.725	97,13	5.847	97,89
		<u>7.903</u>	<u>100,00</u>	<u>6.924</u>	<u>100,00</u>	<u>5.973</u>	<u>100,00</u>
Communauté française	Homme	238	3,32	150	2,94	120	2,79
	Femme	6.931	96,68	4.948	97,06	4.184	97,21
		<u>7.169</u>	<u>100,00</u>	<u>5.098</u>	<u>100,00</u>	<u>4.304</u>	<u>100,00</u>
Total	Homme	532	3,53	349	2,90	246	2,39
	Femme	14.540	96,47	11.673	97,10	10.031	97,61
		<u>15.072</u>	<u>100,00</u>	<u>12.022</u>	<u>100,00</u>	<u>10.277</u>	<u>100,00</u>

Tableau 4. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) selon la communauté et la nationalité, 31/12/2016

		LTP		PA		PR	
Communauté	Nationalité	N	% N	N	% N	N	% N
Communauté flamande	Belge	7.808	98,80	6.886	99,45	5.942	99,48
	Non-Belge	95	1,20	38	0,55	31	0,52
		<u>7.903</u>	<u>100,00</u>	<u>6.924</u>	<u>100,00</u>	<u>5.973</u>	<u>100,00</u>
Communauté française	Belge	5.973	83,32	4.799	94,13	4.055	94,21
	Non-Belge	1.196	16,68	299	5,87	249	5,79
		<u>7.169</u>	<u>100,00</u>	<u>5.098</u>	<u>100,00</u>	<u>4.304</u>	<u>100,00</u>
Total	Belge	13.781	91,43	11.685	97,20	9.997	97,28
	Non-Belge	1.291	8,57	337	2,80	280	2,72
		<u>15.072</u>	<u>100,00</u>	<u>12.022</u>	<u>100,00</u>	<u>10.277</u>	<u>100,00</u>

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 3 et 4

Les tableaux 3 et 4 montrent la répartition des logopèdes (LTP = Licensed To Practice ; PA = Professionally Active ; PR = Practising) selon la communauté (au 31/12/2016). Des sous-totaux sont indiqués par communauté afin de permettre une comparaison au sein de chaque communauté.

Le tableau 3 décline les résultats selon le sexe, tandis que le tableau 4 le réalise selon la nationalité.

Explication

Colonne 1 : Communauté : La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Colonne 2 : Sexe ou Nationalité de l'individu.

Colonnes 3 et 4 : LTP N et %N : Nombre et pourcentage de logopèdes avec visa (LTP).

Colonnes 5 et 6 : PA N et %N : Nombre et pourcentage de logopèdes actifs (PA).

Colonnes 7 et 8 : PR N et %N : Nombre et pourcentage de logopèdes actifs dans les soins de santé (PR).

Les pourcentages sont calculés par colonne et par communauté et expriment la fraction que chaque sexe ou nationalité représente au sein de la communauté.

Tableau 5a. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) selon la nationalité et le domicile, pour l'ensemble de la Belgique, 31/12/2016

Nationalité	LTP		Domicile					PA		PR	
	N	% N	RF	RW	RBC	N-Bel	% Dom. Belg.	N	% N	N	% N
Belgique	13.781	91,43	7.844	4.804	725	408	97,04	11.685	97,20	9.997	97,28
France	1.114	7,39	10	198	227	679	39,05	255	2,12	211	2,05
Pays-Bas	79	0,52	41	1	1	36	54,43	35	0,29	29	0,28
Allemagne	11	0,07	1	2	3	5	54,55	4	0,03	2	0,02
Luxembourg	9	0,06	1	0	2	6	33,33	1	0,01	1	0,01
Autres pays de l'Union européenne :											
Europe du sud	45	0,30	6	16	20	3	93,33	36	0,30	31	0,30
Europe de l'ouest	9	0,06	2	1	2	4	55,56	3	0,02	3	0,03
Europe du nord	2	0,01	0	0	0	2	0,00	0	0,00	0	0,00
Total Union europ. *	1.269	8,42	61	218	255	735	42,08	334	2,78	277	2,70
Afrique	5	0,03	1	1	1	2	60,00	2	0,02	2	0,02
Amérique	4	0,03	0	0	1	3	25,00	1	0,01	1	0,01
Europe - non UE	1	0,01	0	0	0	1	0,00	0	0,00	0	0,00
Inconnu	12	0,08	0	2	0	10	16,67	0	0,00	0	0,00
<u>Total général</u>	<u>15.072</u>	<u>100,00</u>	<u>7.906</u>	<u>5.025</u>	<u>982</u>	<u>1.159</u>	<u>92,31</u>	<u>12.022</u>	<u>100,00</u>	<u>10.277</u>	<u>100,00</u>

Tableau 5b. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) selon la nationalité et le domicile, pour la Communauté flamande, 31/12/2016

Nationalité	LTP		Domicile					PA		PR	
	N	% N	RF	RW	RBC	N-Bel	% Dom. Belg.	N	% N	N	% N
Belgique	7.808	51,80	7.602	40	46	120	98,46	6.886	57,28	5.942	57,82
Pays-Bas	79	0,52	41	1	1	36	54,43	35	0,29	29	0,28
Allemagne	5	0,03	1	0	0	4	20,00	0	0,00	0	0,00
Luxembourg	1	0,01	1	0	0	0	100,00	1	0,01	1	0,01
Autres pays de l'Union européenne :											
Europe du sud	2	0,01	1	0	0	1	50,00	1	0,01	0	0,00
Europe de l'ouest	1	0,01	1	0	0	0	100,00	1	0,01	1	0,01
Total Union europ. *	88	0,58	45	1	1	41	53,41	38	0,32	31	0,30
Inconnu	7	0,05	0	0	0	7	0,00	0	0,00	0	0,00
Total général	<u>7.903</u>	<u>52,43</u>	<u>7.647</u>	<u>41</u>	<u>47</u>	<u>168</u>	<u>97,87</u>	<u>6.924</u>	<u>57,59</u>	<u>5.973</u>	<u>58,12</u>

Tableau 5c. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) selon la nationalité et le domicile, pour la Communauté française, 31/12/2016

Nationalité	LTP		Domicile					PA		PR	
	N	% N	RF	RW	RBC	N-Bel	% Dom. Belg.	N	% N	N	% N
Belgique	5.973	39,63	242	4.764	679	288	95,18	4.799	39,92	4.055	39,46
France	1.114	7,39	10	198	227	679	39,05	255	2,12	211	2,05
Luxembourg	8	0,05	0	0	2	6	25,00	0	0,00	0	0,00
Allemagne	6	0,04	0	2	3	1	83,33	4	0,03	2	0,02
Autres pays de l'Union européenne :											
Europe du sud	43	0,29	5	16	20	2	95,35	35	0,29	31	0,30
Europe de l'ouest	8	0,05	1	1	2	4	50,00	2	0,02	2	0,02
Europe du nord	2	0,01	0	0	0	2	0,00	0	0,00	0	0,00
Total Union europ. *	1.181	7,84	16	217	254	694	41,24	296	2,46	246	2,39
Afrique	5	0,03	1	1	1	2	60,00	2	0,02	2	0,02
Amérique	4	0,03	0	0	1	3	25,00	1	0,01	1	0,01
Europe - non UE	1	0,01	0	0	0	1	0,00	0	0,00	0	0,00
Inconnu	5	0,03	0	2	0	3	40,00	0	0,00	0	0,00
Total général	<u>7.169</u>	<u>47,57</u>	<u>259</u>	<u>4.984</u>	<u>935</u>	<u>991</u>	<u>86,18</u>	<u>5.098</u>	<u>42,41</u>	<u>4.304</u>	<u>41,88</u>

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 5a, 5b et 5c

Les tableaux 5a, 5b et 5c présentent la répartition des logopèdes (LTP = Licensed To Practice ; PA = Professionally Active ; PR = Practising) selon la nationalité (au 31/12/2016), pour la Belgique, pour la Communauté flamande et pour la Communauté française.

Explication

Colonne 1 : Pour des raisons liées au respect de la vie privée, les nationalités ont été regroupées en grandes catégories lorsqu'un nombre réduit d'individus d'un pays spécifique est présent. Quand un pays n'est pas spécifiquement indiqué, la catégorisation suivante est utilisée :

- Europe de l'Est : Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovénie, République tchèque et Slovaquie ;
- Europe du Sud : Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Portugal ;
- Europe de l'Ouest : Allemagne, Autriche, France, Grande-Bretagne, Irlande, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse ;
- Europe du Nord : Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Suède ;

* Total Union européenne : Ce groupe se compose des pays de l'Union européenne, exception faite de la Belgique. Outre les pays membres de l'UE, les pays membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE) sont également inclus.

Colonnes 2 et 3 : LTP N et %N : Nombre et pourcentage de logopèdes avec visa (LTP).

Colonnes 4 à 7 : Domicile : Nombres par région de domicile (RF = Région flamande, RW = Région wallonne, RBC = Région de Bruxelles-Capitale, N-Bel = domicile hors Belgique).

Colonne 8 : % Dom. Belg. : Pourcentage de logopèdes (LTP) domiciliés en Belgique (somme des colonnes 4 à 6 sur la colonne 2).

Colonnes 9 et 10 : PA N et %N : Nombre et pourcentage de logopèdes actifs (PA).

Colonnes 11 et 12 : PR N et %N : Nombre et pourcentage de logopèdes actifs dans les soins de santé (PR).

Les pourcentages sont calculés par colonne et expriment la fraction que chaque nationalité représente au sein du groupe d'analyse.

SECTION III. Secteurs d'activité

Tableau 6. Répartition des logopèdes actifs (PA) dans le cadre de l'ONSS+ et des équivalents temps-plein selon la région d'activité ou la communauté, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2016

		ONSS+																	
		Secteurs de la santé										Autres secteurs						Total	
		Enseign.		Santé humaine		Aide		CPAS+		Total santé		Autre aide & santé		Public		Autre			
Région ou communauté	Age	N	ETP Moy	N	ETP Moy	N	ETP Moy	N	ETP Moy	N	ETP Moy	N	ETP Moy	N	ETP Moy	N	ETP Moy	N	ETP Moy
Région flamande	..<30	557	0,69	249	0,64	168	0,62	44	0,47	976	0,69	6	0,77	5	0,90	250	0,78	1.210	0,72
	30<45	1.143	0,73	304	0,67	244	0,65	90	0,55	1.723	0,72	6	0,70	11	0,81	228	0,77	1.952	0,74
	45<60	594	0,76	305	0,65	195	0,67	66	0,67	1.132	0,73	1	0,35	12	0,77	132	0,80	1.267	0,74
	60+	27	0,68	44	0,64	18	0,68	5	0,53	91	0,68	0	0	2	0,76	15	0,75	107	0,70
	Tot	2.321	0,73	902	0,65	625	0,65	205	0,57	3.922	0,71	13	0,71	30	0,81	625	0,78	4.536	0,73
Région wallonne	..<30	219	0,64	103	0,59	128	0,56	31	0,57	452	0,64	2	0,62	20	0,75	36	0,57	505	0,65
	30<45	425	0,74	164	0,67	166	0,63	73	0,67	810	0,71	3	0,76	61	0,82	90	0,75	951	0,73
	45<60	264	0,79	190	0,75	174	0,70	70	0,80	682	0,77	4	0,90	59	0,85	106	0,81	840	0,80
	60+	30	0,72	34	0,62	29	0,62	8	0,85	100	0,67	0	0	14	0,75	12	0,74	124	0,70
	Tot	938	0,73	491	0,68	497	0,64	182	0,71	2.044	0,72	9	0,79	154	0,82	244	0,75	2.420	0,74
Région Bruxelles-Capitale	..<30	166	0,66	52	0,65	74	0,65	20	0,71	299	0,69	0	0	16	0,89	33	0,84	341	0,73
	30<45	308	0,70	81	0,63	100	0,63	32	0,67	495	0,71	1	0,57	43	0,79	56	0,85	590	0,73
	45<60	121	0,72	50	0,66	89	0,75	19	0,59	264	0,75	0	0	42	0,82	57	0,83	356	0,78
	60+	20	0,76	12	0,68	17	0,71	1	1,00	46	0,79	0	0	4	0,88	7	0,83	57	0,80
	Tot	615	0,69	195	0,64	280	0,68	72	0,67	1.104	0,72	1	0,57	105	0,82	153	0,84	1.344	0,75
Communauté flamande	..<30	615	0,69	264	0,65	174	0,61	44	0,48	1.052	0,69	6	0,77	16	0,96	272	0,80	1.316	0,73
	30<45	1.252	0,73	316	0,66	244	0,65	96	0,57	1.847	0,72	7	0,68	42	0,77	252	0,79	2.128	0,74
	45<60	621	0,76	306	0,65	199	0,67	70	0,68	1.167	0,73	1	0,35	28	0,76	141	0,80	1.324	0,75
	60+	31	0,68	46	0,64	18	0,68	5	0,53	96	0,68	0	0	4	0,75	13	0,77	112	0,70
	Tot	2.519	0,73	932	0,65	635	0,65	215	0,59	4.162	0,72	14	0,70	90	0,80	678	0,79	4.880	0,74
Communauté française	..<30	327	0,64	140	0,60	196	0,60	51	0,62	675	0,66	2	0,62	25	0,74	47	0,60	740	0,66
	30<45	624	0,72	233	0,66	266	0,63	99	0,66	1.181	0,71	3	0,76	73	0,83	122	0,77	1.365	0,73
	45<60	358	0,76	239	0,73	259	0,72	85	0,76	911	0,77	4	0,90	85	0,85	154	0,82	1.139	0,79
	60+	46	0,74	44	0,64	46	0,66	9	0,86	141	0,71	0	0	16	0,78	21	0,76	176	0,73
	Tot	1.355	0,71	656	0,67	767	0,65	244	0,69	2.908	0,71	9	0,79	199	0,82	344	0,77	3.420	0,73
Total	..<30	942	0,68	404	0,63	370	0,61	95	0,55	1.727	0,68	8	0,74	41	0,82	319	0,77	2.056	0,71
	30<45	1.876	0,73	549	0,66	510	0,64	195	0,62	3.028	0,72	10	0,70	115	0,81	374	0,78	3.493	0,73
	45<60	979	0,76	545	0,69	458	0,70	155	0,72	2.078	0,75	5	0,79	113	0,83	295	0,81	2.463	0,77
	60+	77	0,72	90	0,64	64	0,66	14	0,75	237	0,70	0	0	20	0,77	34	0,76	288	0,72
	Tot	3.874	0,72	1.588	0,66	1.402	0,65	459	0,64	7.070	0,72	23	0,73	289	0,82	1.022	0,78	8.300	0,74

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 6

Ce tableau présente le nombre total de logopèdes actifs (PA) et l'ETP moyen par secteur d'activité, selon la région de l'activité ou la communauté et la catégorie d'âge. Ce tableau se limite aux données de l'ONSS+.

Attention ! Certains logopèdes peuvent être actifs dans plusieurs secteurs. Ils sont repris dans chacun des secteurs, mais au final comptabilisés une seule fois. Par exemple, une personne qui combine une activité dans le secteur de la santé humaine avec une activité dans le secteur public sera comptée une fois dans la colonne 'Santé humaine', une fois dans la colonne 'Total santé' et une fois dans la colonne 'Public'. Elle sera comptée une seule fois dans la colonne 'Total'. Par conséquent, la somme des différents secteurs de la santé peut être supérieure au N du 'Total santé' et la somme des secteurs de la santé 'Total santé' et des différents autres secteurs peut être supérieure au N du total.

La région d'activité pour les logopèdes salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2016 est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui le logopède preste le plus de temps de travail.

L'ETP des personnes salariées pour chaque secteur d'activité correspond à la somme du taux d'activité presté au cours du dernier trimestre de l'année dans le cadre de l'ONSS+ auprès de tous les employeurs disposant d'un code NACE dans le secteur considéré. Le taux d'activité presté pour chaque employeur a été fourni par la datawarehouse MT&PS.

Explication

ONSS+ : Information sur le nombre total des logopèdes actifs et l'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS+.

Pour les secteurs de la santé et les autres secteurs, plusieurs secteurs ONSS+ ('salariés') ont été délimités sur base du code NACE de l'employeur et sont décrits ci-dessous :

Secteurs de la santé :

Enseignement : Les différents niveaux de l'enseignement. En Communauté française, 78% des logopèdes travaillant en tant que salarié dans le secteur de l'enseignement exercent la profession de logopède (chiffres de la Communauté française, 2018). Le groupe de travail a dès lors décidé de reprendre l'ensemble du secteur de l'enseignement dans le secteur des soins de la santé.

Santé humaine : Hôpitaux, revalidation ambulatoire, médecins, dentistes,...

Aide : Aide à la personne : Institutions avec ou sans logement pour personnes handicapées (mental ou moteur) ou pour personnes âgées, aide à la jeunesse, petite enfance,...

CPAS+ : CPAS, mutualités, sécurité sociale, administration publique communale.

Total santé : Au moins un employeur dans un des secteurs précédemment cités.

Autres secteurs :

Autre aide & santé : Autre aide à la personne & santé : Aide sociale sans hébergement ou santé non inclu dans le secteur de la santé : activités des aides familiales à domicile, laboratoires médicaux, praticiens de l'art infirmier,...

Public : Secteur public : Services fédéraux et régionaux, défense, police, système pénitentiaire,...

Autre : Catégories restantes (activités industrielles variées, activités des agences de travail,...)

Total : Au moins un employeur dans les secteurs de la santé ou dans d'autres secteurs.

N : nombre de logopèdes actifs ayant une activité professionnelle dans un secteur.

ETP Moy : L'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS+.

Tableau 7. Répartition des logopèdes actifs (PA) selon le statut professionnel, le sexe et l'activité INAMI, 31/12/2016

Statut professionnel	Actif INAMI			Inactif INAMI			Total
	H	F	Tot	H	F	Tot	
Salarié exclusif	7	225	232	159	5.135	5.294	5.526
Indépendant exclusif	61	3.016	3.077	33	612	645	3.722
Statut combiné	49	1.940	1.989	40	745	785	2.774
	<u>117</u>	<u>5.181</u>	<u>5.298</u>	<u>232</u>	<u>6.492</u>	<u>6.724</u>	<u>12.022</u>

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 7

Ce tableau présente la répartition des logopèdes actifs (PA = Professionally Active) par statut professionnel au 31/12/2016, selon le sexe et l'activité INAMI en 2016.

Explication

Actif INAMI :

Nombre de logopèdes actifs ayant au minimum 120 prestations INAMI comptabilisées en 2016.

Inactif INAMI :

Nombre de logopèdes actifs ayant moins de 120 prestations INAMI comptabilisées en 2016.

SECTION IV. Professionnels actifs dans les soins de santé

Tableau 8. Caractéristiques des logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) par région d'activité, par communauté et pour la Belgique, 31/12/2016

Région d'activité ou communauté	PR	Statut prof.			Nationalité		Genre		INAMI
	N	% Sal.	% Comb.	% Ind.	% Belge	% diplôme belge	% homme	% femme	% actif
Région flamande	5.758	44,4	24,8	30,7	99,4	.	2,1	97,9	52,0
Région wallonne	3.214	39,6	25,5	34,9	96,9	.	2,7	97,3	55,7
Région Bruxelles-Capitale	1.295	54,1	32,5	13,4	89,0	.	2,9	97,1	37,1
Etranger & inconnu	10	0,0	0,0	100,0	50,0	.	0,0	100,0	100,0
Communauté flamande	5.973	45,3	25,5	29,1	99,5	.	2,1	97,9	51,0
Communauté française	4.304	42,4	26,6	31,0	94,2	.	2,8	97,2	51,8
Belgique	10.277	44,1	26,0	29,9	97,3	.	2,4	97,6	51,3

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 8

Ce tableau décrit les logopèdes actifs dans les soins de santé (PR = Practising) par région d'activité, par communauté et pour la Belgique (au 31/12/2016). Outre le nombre absolu, la répartition selon le statut professionnel, la nationalité, le genre et l'activité INAMI est présentée.

La région d'activité pour les logopèdes salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2016 est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui le logopède preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les logopèdes sous statut exclusif d'indépendant est la région du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Explication

Colonne 2 : PR N : Nombre de logopèdes actifs dans les soins de santé (PR).

Colonne 3 : % Sal. : Pourcentage de logopèdes actifs dans les soins de santé avec un statut de salarié au 31/12/2016.

Colonne 4 : % Comb. : Pourcentage de logopèdes actifs dans les soins de santé combinant au moins une activité comme salarié et une activité comme indépendant au 31/12/2016.

Colonne 5 : % Ind. : Pourcentage de logopèdes actifs dans les soins de santé ayant un statut professionnel indépendant au 31/12/2016.

Colonne 6 : % Belge : Pourcentage de logopèdes actifs dans les soins de santé avec la nationalité belge.

Colonne 7 : % diplôme belge : Cette information n'est pas disponible pour les années antérieures à la migration des données relatives aux logopèdes de l'INAMI vers le SPF SPSCAE.

Colonne 8 : % homme : Pourcentage d'hommes dans la population active dans les soins de santé.

Colonne 9 : % femme : Pourcentage de femmes dans la population active dans les soins de santé.

Colonne 10 : INAMI % actif : Pourcentage de logopèdes actifs dans les soins de santé ayant au minimum 120 prestations INAMI comptabilisées en 2016.

Les pourcentages sont calculés par ligne et expriment la fraction que chaque caractéristique représente au sein d'une région d'activité, d'une communauté ou de la Belgique.

Tableau 9. Volume ETP et ETP moyen des logopèdes actifs (PA - PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2016

Communauté	Genre	PA			PR		
		N	ETP Tot.	ETP Moy.	N	ETP Tot.	ETP Moy.
Communauté flamande	Homme	199	146	0,73	126	98	0,78
	Femme	6.725	4.456	0,66	5.847	3.853	0,66
Communauté française	Homme	150	116	0,77	120	93	0,78
	Femme	4.948	3.088	0,62	4.184	2.668	0,64
Total	Homme	349	262	0,75	246	191	0,78
	Femme	11.673	7.544	0,65	10.031	6.521	0,65

Tableau 10. Volume ETP et ETP moyen des logopèdes actifs (PA - PR) selon la communauté et la nationalité, 31/12/2016

Communauté	Nationalité	PA			PR		
		N	ETP Tot.	ETP Moy.	N	ETP Tot.	ETP Moy.
Communauté flamande	Belge	6.886	4.583	0,67	5.942	3.933	0,66
	Non-Belge	38	19	0,50	31	17	0,56
Communauté française	Belge	4.799	3.071	0,64	4.055	2.636	0,65
	Non-Belge	299	133	0,45	249	126	0,51
Total	Belge	11.685	7.654	0,66	9.997	6.569	0,66
	Non-Belge	337	152	0,45	280	144	0,51

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 9 et 10

Les tableaux 9 et 10 présentent la répartition des logopèdes selon leur participation sur le marché du travail, dans chaque communauté. Les ETP (en volume et moyenne) sont également repris.

Le tableau 9 décline les résultats selon le sexe, tandis que le tableau 10 le réalise selon la nationalité.

ETP presté par les logopèdes actifs (PA) :

- L'ETP des personnes salariées correspond au taux d'activité et a été fourni par le datawarehouse MT&PS.

- L'ETP des personnes exerçant une activité d'indépendant(e) est calculé sur la base du nombre de prestations INAMI comptabilisées en 2016 pour chaque code de la nomenclature logopédie et la durée minimum réglementée de chaque prestation de soins en logopédie (30 ou 60 minutes ; une durée de 60 minutes a été utilisée pour les bilans d'évolution). Un emploi d'indépendant, à temps plein, est assimilé à 1.687 heures (225 jours ouvrables en prenant une durée de 7h30 par jour). L'ETP indépendant est le ratio de la durée totale de toutes les activités INAMI en 2016 de la nomenclature logopédie et 1.687 heures.

ETP presté par les logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) :

- L'ETP des personnes salariées dans le secteur des soins de santé correspond à la somme du taux d'activité presté au cours du dernier trimestre de l'année dans le cadre de l'ONSS+ auprès de tous les employeurs disposant d'un code NACE dans le secteur des soins de santé. Le taux d'activité presté pour chaque employeur a été fourni par le datawarehouse MT&PS.

- L'ETP des personnes exerçant une activité d'indépendant(e) dans les soins de santé (PR) est identique à leur ETP dans le groupe PA.

Explication

Colonne 1 : Communauté : La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Colonne 2 : Sexe ou Nationalité.

Colonne 3 : PA N : Nombre de logopèdes actifs (PA = Professionally Active) au 31/12/2016.

Colonne 4 : PA ETP Tot. : Nombre d'Equivalents Temps Plein prestés dans le cadre ONSS+ ou INAMI par les logopèdes actifs (PA).

Colonne 5 : PA ETP Moy. : Moyenne des ETP prestés par les logopèdes actifs (PA) (PA ETP Tot. / N).

Colonne 6 : PR N : Nombre de logopèdes actifs dans les soins de santé (PR = Practising) au 31/12/2016.

Colonne 7 : PR ETP Tot. : Nombre d'Equivalents Temps Plein prestés dans le cadre ONSS+ ou INAMI par les logopèdes actifs dans les soins de santé (PR).

Colonne 8 : PR ETP Moy. : Moyenne des ETP prestés par les logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) (PR ETP Tot. / N).

Tableau 11. Densité, volume ETP et ETP moyen des logopèdes actifs (PA - PR) selon le lieu d'activité et selon la communauté, 31/12/2016

Lieu d'activité ou communauté	PA				PR				% Age		
	N1	Dens.	ETP Tot.	ETP Moy.	N2	Dens.	ETP Tot.	ETP Moy.	% N2 <35	% N2 35<50	% N2 50<..
Bruxelles	1.569	13,17	1.103	0,70	1.295	10,87	893	0,69	50,04	31,81	18,15
Flandre occidentale	1.493	12,58	977	0,65	1.309	11,03	887	0,68	47,21	33,23	19,56
Flandre orientale	1.821	12,17	1.160	0,64	1.620	10,83	1.008	0,62	49,01	33,89	17,10
Brabant flamand	936	8,28	608	0,65	756	6,69	477	0,63	52,25	32,54	15,21
Anvers	1.663	9,06	1.071	0,64	1.428	7,78	934	0,65	48,32	34,17	17,51
Limbourg	713	8,22	507	0,71	645	7,44	464	0,72	45,74	33,18	21,09
Hainaut	1.114	8,32	747	0,67	934	6,97	625	0,67	40,15	35,55	24,30
Brabant wallon	423	10,60	224	0,53	330	8,27	179	0,54	38,48	36,36	25,15
Namur	524	10,67	302	0,58	444	9,04	252	0,57	43,02	31,76	25,23
Liège	1.422	12,90	909	0,64	1.231	11,17	819	0,67	37,94	34,77	27,29
Luxembourg	328	11,63	196	0,60	275	9,75	170	0,62	44,00	32,00	24,00
Etranger & Inconnu	16	.	3	0,17	10	.	3	0,27	90,00	10,00	0,00
Région flamande	6.626	10,17	4.323	0,65	5.758	8,84	3.771	0,65	48,49	33,55	17,96
Région wallonne	3.811	10,54	2.378	0,62	3.214	8,89	2.046	0,64	39,86	34,51	25,64
Rég. Bruxelles-Cap.	1.569	13,17	1.103	0,70	1.295	10,87	893	0,69	50,04	31,81	18,15
Communauté flamande	6.924	10,25	4.602	0,66	5.973	8,84	3.951	0,66	48,99	33,43	17,58
Communauté française	5.098	11,16	3.204	0,63	4.304	9,42	2.762	0,64	41,91	33,85	24,23
Belgique	12.022	10,62	7.806	0,65	10.277	9,08	6.712	0,65	46,03	33,61	20,37

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 11

Le tableau 11 présente la distribution géographique des logopèdes sur le territoire belge, par lieu d'activité et par communauté. En outre, les différentes densités (par 10.000 habitants) de professionnels sont reprises, ainsi que les ETP (en volume et moyenne), pour les différents niveaux administratifs (province, région et pays) du lieu d'activité et pour la communauté.

Le lieu d'activité pour les logopèdes salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2016 est le lieu du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui le logopède preste le plus de temps de travail. Le lieu d'activité pour les logopèdes sous statut exclusif d'indépendant est le lieu du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact. Pour le calcul des densités, la répartition de la population belge entre communautés utilisée pour la région Bruxelles-Capitale est de 20% pour la Communauté flamande et 80% pour la Communauté française.

Explication

Colonne 2 : PA N1 : Nombre de logopèdes actifs (PA = Professionally Active) au 31/12/2016.

Colonne 3 : PA Dens. : Densité : $(N1 / \text{population } 01/01/2017) \times 10.000$.

Colonne 4 : PA ETP Tot. : Nombre d'Equivalents Temps Plein prestés dans le cadre ONSS+ ou INAMI par les logopèdes actifs (PA).

Colonne 5 : PA ETP Moy. : Moyenne des ETP prestés par les logopèdes actifs (PA) $(PA \text{ ETP Tot.} / N1)$.

Colonne 6 : PR N2 : Nombre de logopèdes actifs dans les soins de santé (PR = Practising) au 31/12/2016.

Colonne 7 : PR Dens. : Densité : $(N2 / \text{population } 01/01/2017) \times 10.000$.








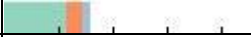
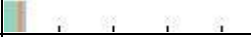
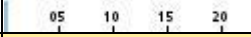
Colonne 8 : PR ETP Tot. : Nombre d'Equivalents Temps Plein prestés dans le cadre ONSS+ ou INAMI par les logopèdes actifs dans les soins de santé (PR).









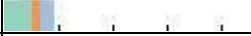
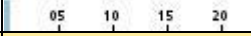
Colonne 9 : PR ETP Moy. : Moyenne des ETP prestés par les logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) $(PR \text{ ETP Tot.} / N2)$.

Colonnes 10, 11 & 12 : % Age : Pourcentage de logopèdes actifs dans les soins de santé (N2) selon la catégorie d'âge.

Les pourcentages sont calculés en ligne et expriment la fraction de logopèdes actifs dans les soins de santé dans chaque catégorie d'âge pour le lieu d'activité considéré ou la communauté considérée.

Tableau 12a. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la région d'activité, 31/12/2016

Région flamande										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
..<25	116	88,3	0,76	135	98,6	0,73	353	115,5	0,33	
25<30	336	261,0	0,78	426	342,2	0,80	510	224,3	0,44	
30<35	351	262,1	0,75	280	217,3	0,78	285	117,0	0,41	
35<40	407	312,1	0,77	187	147,6	0,79	215	90,8	0,42	
40<45	384	289,5	0,75	138	103,9	0,75	157	69,8	0,44	
45<50	269	200,3	0,74	99	81,3	0,82	76	32,7	0,43	
50<55	311	236,2	0,76	90	82,2	0,91	74	29,3	0,40	
55<60	307	218,9	0,71	61	50,6	0,83	60	24,0	0,40	
60<65	74	50,5	0,68	13	9,6	0,74	33	10,7	0,32	
65<..	4	2,9	0,72	0	0,0	0	7	1,5	0,21	
	2.559	1.921,8	0,75	1.429	1.133,6	0,79	1.770	715,6	0,40	

Région wallonne										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
..<25	44	32,2	0,73	61	38,8	0,64	98	29,8	0,30	
25<30	136	101,0	0,74	229	169,6	0,74	252	105,9	0,42	
30<35	150	111,5	0,74	148	100,7	0,68	163	65,8	0,40	
35<40	189	149,4	0,79	116	88,7	0,77	147	62,6	0,43	
40<45	161	128,5	0,80	65	51,3	0,79	115	44,1	0,38	
45<50	176	143,7	0,82	70	54,1	0,77	70	31,0	0,44	
50<55	172	144,0	0,84	60	47,4	0,79	102	46,7	0,46	
55<60	163	119,2	0,73	51	40,8	0,80	88	40,7	0,46	
60<65	78	54,2	0,69	18	14,4	0,80	54	21,4	0,40	
65<..	3	1,3	0,45	1	0,5	0,47	34	6,6	0,19	
	1.272	985,0	0,77	819	606,2	0,74	1.123	454,7	0,40	

Région Bruxelles-Capitale										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
..<25	33	22,2	0,67	30	21,2	0,71	10	2,4	0,24	
25<30	130	101,1	0,78	110	83,0	0,75	70	23,9	0,34	
30<35	124	92,4	0,75	103	73,7	0,72	38	11,5	0,30	
35<40	90	65,9	0,73	51	37,2	0,73	18	5,1	0,28	
40<45	92	70,2	0,76	42	31,7	0,75	13	4,4	0,34	
45<50	73	55,6	0,76	25	17,1	0,68	8	2,7	0,34	
50<55	73	55,9	0,77	12	8,4	0,70	5	1,7	0,34	
55<60	56	45,0	0,80	31	20,6	0,66	5	1,1	0,23	
60<65	29	24,0	0,83	17	14,0	0,83	2	0,3	0,16	
65<..	0	0,0	0	0	0,0	0	5	0,6	0,11	
	700	532,3	0,76	421	306,8	0,73	174	53,8	0,31	

Tableau 12b. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la communauté, 31/12/2016

Communauté flamande										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
..<25	121	92,4	0,76	145	105,6	0,73	347	113,2	0,33	
25<30	370	288,5	0,78	454	363,9	0,80	508	223,2	0,44	
30<35	384	286,3	0,75	311	240,3	0,77	286	117,9	0,41	
35<40	433	331,6	0,77	196	156,6	0,80	208	88,6	0,43	
40<45	403	303,7	0,75	147	111,2	0,76	152	66,8	0,44	
45<50	280	209,4	0,75	103	85,0	0,83	75	32,5	0,43	
50<55	320	244,3	0,76	91	82,1	0,90	72	28,7	0,40	
55<60	313	223,7	0,71	65	53,9	0,83	55	22,7	0,41	
60<65	79	53,5	0,68	13	10,3	0,79	32	10,5	0,33	
65<..	4	2,9	0,72	0	0,0	0	6	1,4	0,23	
	2.707	2.036,3	0,75	1.525	1.209,0	0,79	1.741	705,5	0,41	

Communauté française										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
..<25	72	50,3	0,70	81	53,0	0,65	115	34,6	0,30	
25<30	232	174,5	0,75	311	230,9	0,74	330	132,7	0,40	
30<35	241	179,8	0,75	220	151,4	0,69	202	77,1	0,38	
35<40	253	195,8	0,77	158	117,0	0,74	172	69,9	0,41	
40<45	234	184,5	0,79	98	75,7	0,77	134	51,7	0,39	
45<50	238	190,2	0,80	91	67,5	0,74	79	33,9	0,43	
50<55	236	191,8	0,81	71	55,8	0,79	109	48,9	0,45	
55<60	213	159,4	0,75	78	58,2	0,75	98	43,1	0,44	
60<65	102	75,1	0,74	35	27,7	0,79	57	22,0	0,39	
65<..	3	1,3	0,45	1	0,5	0,47	40	7,3	0,18	
	1.824	1.402,9	0,77	1.144	837,7	0,73	1.336	521,2	0,39	

Tableau 12c. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, pour la Belgique, 31/12/2016

	Belgique									
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			% du volume d'ETP total
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	
..<25	193	142,7	0,74	226	158,6	0,70	462	147,8	0,32	
25<30	602	463,1	0,77	765	594,8	0,78	838	355,9	0,42	
30<35	625	466,0	0,75	531	391,7	0,74	488	195,0	0,40	
35<40	686	527,4	0,77	354	273,6	0,77	380	158,5	0,42	
40<45	637	488,2	0,77	245	187,0	0,76	286	118,5	0,41	
45<50	518	399,6	0,77	194	152,5	0,79	154	66,4	0,43	
50<55	556	436,2	0,78	162	138,0	0,85	181	77,7	0,43	
55<60	526	383,1	0,73	143	112,0	0,78	153	65,8	0,43	
60<65	181	128,7	0,71	48	38,0	0,79	89	32,5	0,36	
65<..	7	4,2	0,60	1	0,5	0,47	46	8,7	0,19	
	4.531	3.439,1	0,76	2.669	2.046,6	0,77	3.077	1.226,7	0,40	

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 12a, 12b et 12c

Les tableaux 12a, 12b et 12c donnent une image de l'activité des logopèdes actifs dans les soins de santé (PR = Practising) selon l'âge, pour chaque région d'activité, chaque communauté et pour la Belgique (au 31/12/2016). Le graphique en bâtonnet indique le pourcentage du nombre total des ETP prestés que représente chaque catégorie d'âge. La couleur verte indique la partie prestée par les salariés exclusifs dans le cadre ONSS+ du secteur de la santé, la couleur orange la partie prestée par les logopèdes combinant un statut salarié et indépendant respectivement dans le cadre ONSS+ du secteur de la santé et de la nomenclature INAMI logopédie, et la couleur bleue indique la partie prestée par les logopèdes avec un statut exclusif d'indépendant dans le cadre de la nomenclature INAMI logopédie. Dans les tableaux, les codes couleurs se correspondent entre graphiques et chiffres.

La région d'activité pour les logopèdes sous statut salarié ou sous statut combiné au 31 décembre 2016 est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui le logopède preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les logopèdes sous statut exclusif d'indépendant est la région du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Explication

Colonnes 2, 5 et 8 : N Pers. : Il s'agit du nombre de logopèdes actifs dans les soins de santé pour chaque statut professionnel (salarié exclusif, salarié et indépendant - combiné -, et indépendant exclusif).

Colonnes 3, 6 et 9 : ETP tot. : Il s'agit du volume d'ETP totaux prestés au sein de chaque statut professionnel.

Colonnes 4, 7 et 10 : ETP moy. : Il s'agit de la moyenne des ETP prestés par les personnes actives dans les soins de santé au sein de chaque statut professionnel.

SECTION V. Communauté germanophone

Tableau 13. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) de la Communauté germanophone selon le statut professionnel, 31/12/2016

Statut professionnel	LTP	PA		PR		% Age			Genre		Nationalité	
	N	N	ETP Tot.	N	ETP Tot.	..<35	35<65	65<..	H	F	Bel	N-Bel
Salarié exclusif	27	27	19	26	18	8	18	0	1	25	26	0
Statut combiné	13	13	8	13	10	6	7	0	1	12	13	0
Indépendant exclusif	20	20	5	16	5	8	8	0	0	16	16	0
Inactif	22	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<u>82</u>	<u>60</u>	<u>32</u>	<u>55</u>	<u>32</u>	<u>22</u>	<u>33</u>	<u>0</u>	<u>2</u>	<u>53</u>	<u>55</u>	<u>0</u>

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 13

Le tableau 13 affiche la répartition des logopèdes (LTP = Licensed To Practice ; PA = Professionally Active ; PR = Practising) de la Communauté germanophone en fonction de leur statut professionnel (salarié exclusif, indépendant exclusif, statut combiné ou inactif) au 31/12/2016.

L'extension de l'allemand comme langue de contact dans le cadastre est récente. Il ne nous est donc pas possible d'identifier les professionnels appartenant à cette communauté en utilisant ce critère. A défaut le domicile a été utilisé comme approximation : les professionnels germanophones ont donc été identifiés sur base de leur domiciliation dans une commune relevant de la Communauté germanophone.

Explication

Colonne 1 : Statut professionnel (salarié exclusif, statut combiné, indépendant exclusif ou inactif).

Colonne 2 : LTP N : Nombre de logopèdes avec visa (LTP).

Colonnes 3 et 4 : PA N et ETP Tot. : Nombre de logopèdes actifs (PA) avec le nombre total d'équivalents temps plein prestés sur l'année calendrier.

Colonnes 5 et 6 : PR N et ETP Tot. : Nombre de logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) avec le nombre total d'équivalents temps plein prestés sur l'année calendrier.

Colonnes 7 à 9 : % Age : Nombre de logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge.

Colonnes 10 et 11 : Genre : Nombre de logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) selon le sexe (H = homme ; F = femme).

Colonnes 12 et 13 : Nationalité : Nombre de logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) selon la nationalité (Bel = Belge ; N-Bel = non Belge).